

## NOTE DE SERVICE

N° 02-055-B-P3 du 3 mai 2002

NOR : BUD R 02 00055 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

### OPPOSITION À PAIEMENT DE CHÈQUE SUR LE TRÉSOR

#### ANALYSE

Application des dispositions de l'instruction n° 73-133-B-P3 du 2 octobre 1973

Date d'application : 22/05/2002

#### MOTS-CLÉS

DÉPENSE ; CHÈQUE TRÉSOR ; OPPOSITION

#### DOCUMENTS À ANNOTER

Note de service n° 02-044-B-P3 du 19 avril 2002

#### DOCUMENTS À ABROGER

Néant

#### DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	TGCST	PGT	TPG	DOM	TGAP	TGE	TOM	CSOM	PGA	BA	RF
T												

#### DIFFUSION

GT 49

*DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE*

*7<sup>ème</sup> Sous-direction - Bureau 7C*

## DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE N° 235

NUMERO Opposition	SERVICE émetteur	COMPTABLE assignataire	NUMERO de chèque	OBSERVATIONS
333	Trésorerie Générale de la région Rhône- Alpes	Trésorier-Payeur Général du Rhône	0789466	1 lettre-chèque, en blanc, perdue

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique

LA SOUS-DIRECTRICE CHARGÉE DE LA 7<sup>ème</sup> SOUS DIRECTION

FABIENNE DUFAY